******

**Procès-verbal de l’assemblée générale des parents**

**de l’école Georges-Vanier**

Webinaire TEAMS

Tenue le 8 septembre 2022 à 19 hà l’endroit suivant : virtuelle

Parents présents : *(voir document présence parents AGA – 8 septembre 2022)*

Autres personnes présentes *(directeur, etc.)* :

Jean Godin, Alain Paul, Olivier Gouin-Charbonneau, Marie-Claude Chayer, Alexandra Matte,

Liste des présences en pièce jointe.

1. **Ouverture de l’assemblée à 19h06;**
2. **Désignation d’un président et d’un secrétaire d’assemblée;**

Il est proposé par Nathalie Thibodeau, parent, et résolu :

Que Jean Godin agisse comme président d’assemblée et que

Alexandra Matte agisse comme secrétaire d’assemblée.

**ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ** **AG-22-23-001**

1. **Enregistrement de la rencontre**

Il est proposé par Étienne Patry que l’assemblée générale des parents soit enregistrée à des fins de diffusion pour tous les parents de l’école Georges-Vanier

**ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ** **AG-22-23-002**

1. **Lecture et adoption de l’ordre du jour;**

Il est proposé par Julie Lecomte parent, et résolu :

Que l’ordre du jour proposé soit adopté tel que déposé.

**ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ**  **AG-22-23-003**

1. **Adoption du procès-verbal de l’assemblée générale du 10 septembre 2020;**

Il est proposé par Nathalie Thibodeau, parent, et résolu :

Que le procès-verbal de l’assemblée générale du 9 septembre 2021 soit adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ**  **AG-22-23-004**

1. **Mot du président du conseil d’établissement;**

M. Patry, souhaite la bienvenue à tous les participants. Il nous indique qu’il espère pouvoir nous revoir en présentiel pour les prochaines rencontres. Il nous souhaite une belle année à Georges-Vanier.

1. **Mot de la direction de l’école;**

M. Godin nous explique que c’est sa 3e année à l’école Georges-Vanier comme directeur. 1200 élèves. Il explique la clientèle diverse qui rend notre école si merveilleuse. Il adresse les rénovations majeures de 22M du bloc sportif et des défis que ces rénovations apporteront. Il annonce aussi la rénovation d’un nouveau terrain synthétique. M. Godin annonce la sortie du bilan dans Mozaïk et autres nouveautés. Il rappelle l’importance de maintenir certaines mesures sanitaires et nous souhaite une belle année.

.

Point sur les rénovations du bloc

* + Sécurité
  + Bruit
  + Activités d’éducation physique

1. **Présentation des rôles et fonctions des membres du conseil d’établissement, du Comité de parents et de l’organisme de participation des parents;**

Pour le conseil d’établissement, les parents sont consultés sur les sorties éducatives, le calendrier scolaire, les normes et modalités, sur toutes les questions légales, opinion des membres sur des sujets précis, tout ce qui a trait au mode de fonctionnement de l’école. Le CÉ n’est pas un endroit pour parler de cas particuliers. Le CÉ est aussi là pour faire valoir l’opinion des parents. La première rencontre est le 20 septembre et il y a une rencontre par mois normalement.

Pour le Comité de parents, celui-ci relève du CSS, il y a un représentant parmi les parents du CÉ et c’est ce dernier qui nous fait un compte rendu suite à la réunion.

1. **Nomination d’un président d’élection et de scrutateurs;**

Il est proposé par Alexandre Poulin, parent, et résolu :

Que Jean Godin agisse comme président d’élection et que

David Greffe et Nathalie Thibodeau agissent comme scrutateurs.

**ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ** **AG-22-23-005**

1. **Adoption de la procédure d’élection;**

Il est proposé par Étienne Patry, parent, et résolu :

Que la procédure d’élection soit la suivante :

1. **Appel de candidatures en fonction du nombre de postes à combler :**
   1. Réception des propositions de mise en candidature (le candidat doit être présent, les procurations ne sont pas acceptées);
   2. Vérification du nombre de candidats requis en fonction du nombre de postes à combler;
   3. Fermeture de l’appel de candidatures.
2. **Élection des représentants des parents :**
   1. Si le nombre de candidats est égal au nombre de postes à combler, tous les candidats sont déclarés élus;
   2. Si le nombre de candidats est supérieur au nombre de postes à combler, la présidence d’élection appelle au vote;
      1. Tous les candidats sont invités à se présenter brièvement;
      2. Le vote doit être secret;
      3. La présidence d’élection distribue les bulletins de vote aux parents habiles à voter;
      4. Les parents inscrivent sur un seul bulletin de vote autant de noms qu’il y a de postes à combler, sinon le bulletin est rejeté;
      5. Les scrutateurs recueillent les bulletins de vote et en font le décompte;
      6. La présidence d’élection déclare successivement les personnes ayant reçu le plus de votes en ordre décroissant jusqu’à ce que le nombre de postes requis soit comblé;
      7. En cas d’égalité pour les candidats ayant reçu le moins de votes, le vote est repris uniquement pour le poste à combler, parmi tous les candidats restants;
      8. Après l’élection, la présidence d’élection procède à la destruction des bulletins de vote.

**ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ** **AG-22-23-006**

1. **Conseil d’Établissement :**
   1. **Élection des représentants des parents au conseil d’établissement**

**(mandat de 2 ans);**

Le président d’élection informe qu’il y a 3 postes disponibles réservés aux parents au sein du conseil d’établissement de l’école d’une durée de deux ans.

Les parents suivants présentent leur candidature pour pourvoir ces postes, à savoir :

* Alain Deslauriers;
* Julie Lecomte;
* Josée Layette
* Mario Concillio

**ATTENDU** que le nombre de candidats est supérieur au nombre de postes à combler;

**ATTENDU** le vote secret tenu conformément à la procédure d’élection;

**ATTENDU** les résultats du vote tenu;

Le président d’élection déclare les parents suivants élus au conseil d’établissement de l’école pour une durée de 2 ans :

* Julie Lecomte;
* Alain Deslauriers;
* Josée Layette :
  1. **Élection – remplacement de postes vacants (1 an) le cas échéant;**

Le président d’élection informe qu’il y a 0 poste vacant réservé aux parents au sein du conseil d’établissement de l’école pour une durée d’un an.

* 1. **Élection des substituts;**

Le président d’élection informe qu’il y a des postes de substituts réservés aux parents au sein du conseil d’établissement de l’école.

Les parents suivants présentent leur candidature pour pourvoir ces postes, à savoir :

* David Greffe;
* Mario Concilio;
* Sabrina Tarigradschi :

Le nombre de candidats étant inférieur au nombre de postes disponibles, le président d’élection déclare les parents suivants élus par acclamation aux postes de substitut des membres parents au sein du conseil d’établissement de l’école pour une durée 1 an.

1. **Comité de parents :**
   1. **Élection d’un représentant au comité de parents, parmi les parents membres du conseil d’établissement;**

Le président d’élection informe qu’il y a lieu d’élire un représentant des parents au Comité de parents du centre de services scolaire de Laval.

.

Ce représentant doit être membre parent du conseil d’établissement.

Un seul candidat étant intéressé à occuper le poste disponible, le président d’élection déclare le parent suivant élu par acclamation au poste de représentant au comité de parents :

* Édith Donfack Kanou;
  1. **Élection d’un substitut au comité de parents, parmi les parents membres du conseil d’établissement;**

Le président d’élection informe qu’il y a également lieu d’élire un substitut au représentant des parents au Comité de parents du centre de services scolaire de Laval.

Ce substitut doit être membre parent du conseil d’établissement.

Un seul candidat étant intéressé à occuper le poste disponible, le président d’élection déclare le parent suivant élu par acclamation au poste de substitut du représentant au comité de parents :

* Josée Layette

1. **Période de questions;**

**Avons-nous tous les directeurs à l’école Georges-Vanier?**

Présentation de la direction, 3 directions adjointe et une gestionnaire administrative.

**Comment se passe la dynamique entre les cours et les entraînements des élèves en sport-étude?** L’autonomie de l’élève est primordiale et il doit s’assurer de compléter ses études manquées à la maison.

**Réunion pour présentation du programme?**

Oui, il y aura présentation du programme AMI à la rencontre de parents.

**Comment se fait le choix des substituts ?**

Par ordre de nomination.

**Est-ce que l’école est ouverte demain suite au décès de la reine?**

Oui, l’horaire habituel des cours est maintenu le 9 septembre 2022.

**Est-ce que nous pouvons prévoir un trottoir en bordure de la route AV. Mondor?**

Les dix premiers pieds appartiennent à la Ville de Laval. Toutefois, nous ferons une demande d’un trottoir lors

**Est-ce que les différents d’horaires sont dus au style pédagogique de Georges-Vanier?**

Non, c’est dû au transport. Il y a des entrainements qui débute à 13h00 ou 13h30. Si l’élève doit se déplacer vers le mandataire, il manque toute la période 4.

1. **Levée de l’assemblée générale.**

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.

Président (signature)

Directeur (signature)